

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	2

Date de convocation :

01 avril 2022

Date d'affichage :

01 avril 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220407-042_2022-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT - Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents : Claude GUET – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 042/2022 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente le tableau récapitulatif des demandes de subventions des associations reçues par la commune.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

↳ **D'ACCORDER** les subventions suivantes :

- Association Sportive Culturelle Rurale (A.S.C.R.)	3 000€
- A.S.C.R. – Accueil périscolaire	2 000€
- Musée et école d'autrefois	3 500€
- Chemins de Traverse	500€
- Club Frustelle des aînés	400€
- Bien chez soi	150€
- APF France Handicap	200€
- La Truite du Haut-Champsaur	300€
- Prévention Routière	200€
- Secours catholique	300€
- Amicale des donateurs de sang bénévoles	300€
- Resto du cœur	300€
- Secours populaire	300€
- Ligue contre le cancer	150€
- Alp'River Rock	5 000€
- Les Chamois de l'Autane	20€/enfant (classe CP/CE1)

↳ **DE DIRE** que les subventions seront versées si les dossiers de demande sont complets,

↳ **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 « subventions de fonctionnement aux associations et autres » du budget principal 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 AVR. 2022
et publication ou notification du